



# Règlement intérieur « Le Féno'mène »

Année 2018/2019

Mise à jour Septembre 2018

**Le public**

**Les tarifs**

**Les horaires**

**Accueil  
préados**

L'accueil préados est ouvert aux jeunes âgés de 10 à 13 ans, en classe de CM2 à la 4ème.

Les jeunes doivent remplir ces 2 conditions pour pouvoir venir.

L'accueil est ouvert aux jeunes domiciliés ou non sur la commune de Le Fenouiller. Un tarif hors commune est cependant appliqué.

Les tarifs sont votés par le comité de pilotage composé de bénévoles, de la municipalité et de parents.

Les factures sont données en main propre ou envoyées par mail.

Les paiements peuvent se faire en chèques, espèces ou chèques vacances.

Aucune inscription ne sera acceptée si des paiements ne sont pas à jour.

En cas d'annulation non signalée dans un délai de 48h, la présence vous sera facturée dans son intégralité.

L'accueil est ouvert pendant les vacances scolaires:

Les mardis et jeudis après-midis de 13h30 à 17h30 pour des ateliers libres ou des ateliers à thème. Un programme détaillé sera communiqué.

Les vendredis de 9h30 à 17h30 ou de 13h30 à 17h30, pour des sorties ou la venue d'intervenants.

Les horaires peuvent varier en fonction des activités proposées.

Et une semaine sur deux le mardi pour une veillée de 3h. Les horaires des veillées peuvent dépendre du thème choisi.

Hors vacances scolaires, l'accueil sera ouvert une fois par mois pour une veillée le vendredi soir pour 3h d'activités.

**Familles  
Rurales**



Tarifs accueil préados 2018	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	-900	+900	-900	+900
Journée intervenant ou sortie 8h	12.96€	14.96€	14.96€	16.96€
Demi-journée 4h	4.08€	5.08€	5.48€	6.48€
Demi-journée + intervenant ou sortie 4h	6.08€	7.08€	7.48€	8.48€
Veillée 3h	4.23€	4.98€	5.73€	6.48€



## ACCUEIL PRÉ ADOS « Le Féno'mène »

55, rue du centre  
85800 LE FENOUILLEUR

Téléphone: 06 77 07 84 55  
02 51 60 63 43

@ : lefenomene.afr@gmail.com  
Site internet: <http://auptitbonheur-lefenouiller.fr>

Retrouvez-nous sur le  
FACEBOOK de l'asso!!

## L'encadrement

Les exigences réglementaires nous imposent d'être un animateur pour 12 jeunes. L'équipe est composée d'animateurs diplômés BPJEPS, BAFA ou équivalent.

## Vivre ensemble

Aucun geste ou parole qui porteraient atteinte aux jeunes, aux animateurs ou aux locaux ne seront tolérés.

Les règles de vie de la structure seront établies avec les jeunes et devront être respectées par tous (jeunes, animateurs, intervenants, familles).

Il est formellement interdit de consommer de l'alcool ou des substances illicites ou de fumer dans l'enceinte de l'accueil.

Il est impératif de respecter les horaires indiqués sur les flyers. En cas de sortie, la décision pourra être prise de partir sans un jeune qui serait en retard.

En cas de non-respect, une exclusion temporaire, voire définitive pourra être envisagée.

Ce règlement intérieur doit être lu et signé par le jeune et son représentant légal. (voir récépissé de prise de connaissance)

## Les modalités d'inscriptions

Pour s'inscrire il faut que le dossier d'inscription soit à jour. Pour cela il doit contenir:

- une fiche famille de renseignements
- Une fiche sanitaire + vaccins à jour
- Une autorisation de droit à l'image
  - Une autorisation de sortie
- L'adhésion à l'association Familles Rurales

1 mois avant chaque vacances scolaires une permanence sera organisée un samedi matin de 10h à 12h. La date sera communiquée via les plaquettes, le site internet et le Facebook. Les inscriptions seront aussi acceptées par mail ou par courrier après cette permanence. L'ordre d'arrivée sera le seul critère de validation d'inscription.

**Attention: il n'y a que 24 places.**

Les annulations sont acceptées dans un délai de 48h. En cas de maladie un certificat sera demandé dans un délai de 7 jours. En cas de non-respect de ce délai, la présence vous sera facturée dans son intégralité.

## Sécurité et Santé

Les jeunes ne sont pas autorisés à aller et venir à leur guise.

Ils doivent respecter les horaires des activités.

La prise en charge des jeunes s'arrête quand :

- le jeune a été récupéré par la personne autorisée
- Au départ seul du jeune s'il y a autorisation parentale

En cas d'urgence, l'équipe d'animation fera appel en priorité au SAMU.

Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.

Si un jeune souffre d'allergie alimentaire, des goûters de substitution seront fournis par l'accueil.



## Les activités

Les programmes seront donnés dans les écoles primaires de Le Fenouiller et dans les collèges de St Gilles x de Vie. Vous les trouverez aussi sur le site de l'association, celui de la mairie et sur le Facebook de l'association. Ils seront envoyés par mail aux familles.

## Assurance

Conformément à la réglementation (art 1 décret n°2002538 du 12/04/2002) l'association Familles Rurales de Le Fenouiller est assurée en responsabilité civile. Les parents doivent souscrire une assurance garantissant d'une part, les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part les dommages qu'il pourrait subir d'un tiers (individuel accident corporel). La création du dossier d'inscription sert de justificatif auprès des assurances.